Conseil supérieur de l'éducation
Québec

Pour diffusion immédiate
CNW - Code 1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil supérieur de l'éducation pose les conditions de la réussite de la mise en œuvre de la réforme au secondaire

Québec, le 6 février 2003. – Le Conseil supérieur de l'éducation estime que quatre conditions s'imposent pour réussir la mise en œuvre de la réforme dans les écoles secondaires : un leadership fort des directions d'école, la mise en place d'un solide dispositif de formation continue du personnel, l'intégration harmonieuse des multiples chantiers de cette réforme et, enfin, un pilotage ministériel clairement affiché.

C'est ce qu'écrit le Conseil dans un avis intitulé *L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire,* avis qu'il a transmis au ministre de l'Éducation il y a quelques semaines et rendu public aujourd'hui par son président, M. Jean-Pierre Proulx, à l'école Saint-Henri, à Montréal.

« Cette réforme, déclare M. Proulx, doit être mise en œuvre collectivement et le plus près possible des milieux. Elle doit aussi être accompagnée et suivie attentivement par l'État. »

En effet, cette appropriation locale réussie de la réforme impose des conditions exigeantes aux acteurs locaux, car elle situe la responsabilité de sa mise en œuvre dans l'école. Elle appelle aussi un engagement et une solidarité de toutes les personnes qui contribuent à la réalisation de la mission éducative de l'école. C'est là l'effort à fournir pour qu'émane une école où tous les atouts seront réunis pour la réussite de plus grand nombre d'élèves. Par cet avis, le Conseil veut aussi donner au milieu scolaire des outils pour guider son action.

Comprendre la réforme

Le Conseil définit d'abord les fondements de la réforme en cours. Il montre que les mesures proposées présentent un haut degré de cohérence et concourent à mener le plus grand nombre d'élèves vers la réussite, dans une visée d'égalité des chances et de justice sociale.

L'avis distingue ce qui est de l'ordre de la réforme en général, du curriculum et des programmes d'études, ces trois chantiers s'emboîtant les uns dans les autres. Il décrit les grands axes du nouveau curriculum et les dispositifs retenus pour réaliser sa mise en œuvre. Il met en évidence les dérives possibles et les difficultés prévisibles de l'appropriation d'une réforme aussi complexe qu'ambitieuse. Il fait aussi ressortir des éléments du nouvel environnement dans lequel sont appelés à évoluer les acteurs de l'école secondaire.

L'école en devenir

L'avis propose ensuite une analyse qui, par contraste, différencie l'école secondaire d'aujourd'hui de celle qui découlera de la réforme. Dorénavant :

- les pouvoirs et les responsabilités de l'école seront renforcés;
- les encadrements de système, issus notamment des lois, des ententes collectives de travail et du régime financier et budgétaire, devront mieux soutenir l'organisation locale du travail et favoriser une organisation scolaire plus conviviale dans la mesure où ils seront assouplis;
- la culture professionnelle en émergence sera plus collégiale et moins individualiste;
- la pédagogie sera moins uniforme dans un curriculum plus diversifié, afin de mieux répondre aux besoins d'une « clientèle » scolaire de plus en plus hétérogène.

Les conditions de succès

Dans cet avis, le Conseil établit quatre conditions essentielles à une appropriation locale réussie de la réforme :

- un leadership local fort, indispensable à l'émergence d'une véritable communauté éducative mobilisée par la réussite de tous les élèves;
- une stratégie d'appropriation de la réforme qui s'appuie sur un solide dispositif de formation continue;
- une vision intégrée des multiples chantiers de la réforme, soit : les besoins d'information et de formation, les mesures d'accompagnement, les pratiques pédagogiques et de gestion cohérentes avec les valeurs de la réforme, l'harmonisation des encadrements du système aux orientations de

la réforme, la mise en place de mécanismes de suivi et la reconnaissance de l'importance stratégique de la recherche-action et de l'expérimentation;

- un pilotage ministériel clairement affiché et un suivi attentif des activités locales d'appropriation.

De plus, pour réaliser une mise en œuvre réussie de la réforme au secondaire, le Conseil soutient qu'il faut développer de nouveaux modèles d'organisation du travail et d'organisation scolaire. Dans cet esprit, il faut revoir l'aménagement du temps à l'école. Dans *Aménager le temps autrement : une responsabilité de l'école secondaire*, avis publié en avril 2001, le Conseil proposait déjà de considérer l'organisation du temps scolaire dans une perspective pédagogique .

En dernier lieu, l'avis formule quelques orientations pour guider la mise en œuvre locale de la réforme, en particulier : le passage d'une culture de subordination à une culture de responsabilisation, des choix institutionnels guidés par les intérêts des élèves et leur réussite, une mise en œuvre qui s'appuie sur le travail collectif et la collaboration, bref, la transformation durable des pratiques professionnelles.

La réforme au secondaire étant une responsabilité partagée, le Conseil adresse ses recommandations au ministre de l'Éducation, aux commissions scolaires, aux conseils d'établissement et aux directions, aux équipes-écoles ainsi qu'aux universités.

- 30 -

Source : Marie Mercier
Conseillère en communication
Renseignements ou entrevues : (418) 643-8253

Note : On trouvera le document intégral, ainsi qu'une version abrégée (en français et en anglais), sur le site Internet du Conseil supérieur de l'éducation à www.cse.gouv.qc.ca.